



Réparations auto (peut-être) douteuse: quelle(s) garantie(s)?

Par **Miyo**, le **07/09/2009** à **00:12**

Bonjour,

J'ai une question au sujet des garanties dont dispose un consommateur auprès d'une entreprise, dont mon cas un garage :

Mon véhicule a récemment subi un sinistre suite à une inondation. La procédure classique se déroule, il est remorqué jusqu'à un garage et là les avis sont unanimes: les dégâts semblent graves, un mécanicien prévoit même la destination de la voiture : la casse.

Deux semaines après, excellente surprise, j'apprends que ma voiture roule, qu'un simple nettoyage du moteur a suffi.

Je demande quand même de vérifier l'état de la voiture avant de la reprendre.

Tout va bien, à part un petit bruit de claquement dans le moteur qui n'était pas présent avant le sinistre. J'interpelle donc le mécanicien à ce sujet et celui-ci m'indique qu'ils ont faits des essais et des contrôles, que c'est bénin et que le bruit partira rapidement.

Rassuré, je reprends la voiture. Cependant le bruit ne s'estompe pas malgré quelques milliers de kilomètres, et d'autres garagistes ne trouvent pas cela normal du tout. On m'a conseillé de retourner voir le garage et de faire signer un papier chargeant le garage comme responsable si une avarie dû à ce sinistre et/ou aux prestations du garage avait lieu.

Est-ce réalisable? Cela fait plus de 2 semaines aujourd'hui (sachant que je suis partie en vacances une semaine sans la voiture)

Sinon, quels sont les recours en cas d'incident? Sur le coup, en tant que novice en mécanique, difficile de faire autrement que de faire confiance au professionnel qui a remis en état de marche mon véhicule.

Merci de votre attention et de votre patience, et merci à votre site très utile!

Cordialement,

Miyo

Par **jeetendra**, le **07/09/2009** à **10:23**

Que faire lorsque votre voiture tombe en panne alors qu'elle sort tout juste de chez le garagiste ?
Lui demander de réparer, gratuitement cette fois...
Que faire si le garagiste a mal réparé ma voiture ?
Une obligation de résultat
Lorsqu'un garagiste répare votre voiture, il a une obligation de résultat et si une panne survient après une réparation, vous êtes en droit de lui demander de reprendre votre véhicule, gratuitement cette fois.

Que faire ?
Tenter une résolution à l'amiable
Si vous n'êtes pas un as de la mécanique, vous pouvez faire établir un second devis par un autre garage. Cela vous donnera des armes pour discuter avec votre garagiste. Ramenez-lui ensuite le véhicule.
Il refusera
S'il refuse de le reprendre, envoyez-lui un premier courrier (une mise en demeure) lui rappelant cette obligation de résultat.
[Notre modèle de lettre "Contester une réparation"].
Et après
En cas de nouveau refus, vous pouvez introduire une requête en injonction de faire auprès du président du tribunal d'instance et éventuellement demander des dommages-intérêts.
[Notre modèle de lettre "Contacter le tribunal d'instance"].
Vous avez eu un accident
Si vous avez eu un accident provoqué par cette réparation défectueuse, vous pouvez porter plainte pour homicide involontaire ou coups et blessure auprès du Procureur de la République du tribunal de grande instance du lieu où réside votre garagiste.
Vous devrez alors faire la preuve que la réparation a été mal faite en faisant appel à un expert, seul capable de constater l'état du véhicule, d'apprécier la qualité des travaux effectués et le montant des interventions supplémentaires.
Pensez à toujours conserver les devis, factures et les différents courriers échangés avec votre garagiste. Ces pièces pourront servir de preuve. www.maison-facile.com
Bonjour, toute la ou les démarches à faire sont expliquées dans l'article ci-dessus, courage à vous, cordialement